

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2017

Le 11 Avril deux mille dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac, sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal :

Etaient présents : Mesdames Marie-Lise GIOVANNUCCI, Nathalie NICOLET, Messieurs Michel AUDOUIN, Thierry GAYET, Jean-Marc MALAGANNE, Henri PLANDE

Etaient absents : Claudine COUCHINAVE (*pouvoir à M. AUDOUIN*), Bernard SOU (*pouvoir à M-L GIOVANNUCCI*), Marie-Fabienne DUPUY (*pouvoir à J-M MALAGANNE*)

Secrétaire de séance : H. PLANDE

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2) Vote des subventions allouées pour 2017.
- 3) Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à Mme la Sénatrice F. CARTRON.
- 4) Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à Mme la Sénatrice M-H DES ESGAUX
- 5) Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur Ph. MADRELLE
- 6) Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur A. ANZIANI
- 7) Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur G. CESAR
- 8) Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur X. PINTAT
- 9) Délibération sur adhésion d'une durée de deux ans non négociable auprès du SDEEG dans le cadre d'un groupement de commandes pour le marché électricité.
- 10) Délibération sur la régularisation de l'acte notarié de la vente des parcelles B604 et B605 suite à une erreur de rédaction de l'étude.
- 11) Délibération sur l'utilisation de la subvention du FDAEC 2017 en investissement.
- 12) Délibération sur l'actualisation des statuts de la Communauté des Communes de Blaye.
- 13) Délibération sur l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive pour les taux des 3 taxes perçues par la Communauté des Communes de Blaye.
- 14) Informations et questions diverses.

Mme le Maire demande de rajouter trois questions à l'ordre du jour :

- 15) Choix du devis relatif aux travaux de voirie retenus pour 2017
- 16) Rajout de délégations consenties au Maire suite à la délibération du 20/02/2015
- 17) Délibération sur le choix de l'offre de prêt pour la souscription du 1^{er} prêt relatif aux travaux de la Convention d'aménagement de bourg.

Le conseil municipal accepte les trois questions complémentaires à l'ordre du jour.

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES POUR 2017

Mme le Maire propose de voter les montants des subventions allouées pour 2017 à hauteur de 2.300€ comme proposé lors de la présentation du budget primitif 2017, sous réserve de la réception du dossier justificatif demandé aux associations ci-dessous-listées, soit :

Pompiers de BOURG	50€
Secours Populaire	75€
Syndicat des Côtes de Bourg	50€
Tour Bourgeais cycliste	50€
Chroniques Bourquaises 2017 (manifestation locale 07/2017)	500€
Union Nationale Anciens Combattants Gironde	50€
Ecole de Samonac – participation voyage scolaire fin d'année	200€
ACCA /SAMONAC	265€
COMITE DES FETES / SAMONAC	265€
CLUB DES AMIS DE SAMONAC / AINES	265€
MATA MALAM / SAMONAC	265€
SAM'SARA / SAMONAC	265€

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à Mme la Sénatrice F. CARTRON.

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux son souhait de déposer une demande d'enveloppe parlementaire à Mme la Sénatrice François CARTRON. Cette aide financière permettrait de financer en partie les frais liés à l'isolation phonique des deux salles de classes dont le montant prévisionnel s'élève à 3.938€ HT. Afin de répondre aux exigences le devis ne doit pas être validé et les travaux ne doivent pas être commencés avant la réponse de la commission d'attribution.

Un dossier complet sera envoyé à Mme la Sénatrice François CARTRON

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à Mme la Sénatrice M-H DES ESGAUX

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux son souhait de déposer une demande d'enveloppe parlementaire à Mme la Sénatrice Marie-Hélène DES ESGAUX. Cette aide financière permettrait de financer en partie les frais liés à l'achat d'une centaine de chaises pour la salle polyvalente dont le montant prévisionnel s'élève à 1.800€ HT. Afin de répondre aux exigences le devis ne doit pas être validé et les travaux ne doivent pas être commencés avant la réponse de la commission d'attribution.

Un dossier complet sera envoyé à Mme la Sénatrice Marie-Hélène DES ESGAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur A. ANZIANI

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux son souhait de déposer une demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur Alain ANZIANI. Cette aide financière destinée au réaménagement du cimetière permettrait de financer en partie les frais liés à la réalisation d'un jardin du souvenir au cimetière ainsi qu'à une participation sur le montant de la rénovation du mur du cimetière dont le montant prévisionnel s'élève à 18.000 € HT.

Afin de répondre aux exigences le devis ne doit pas être validé et les travaux ne doivent pas être commencés avant la réponse de la commission d'attribution.

Un dossier complet sera envoyé à M. le Sénateur A. ANZIANI

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur Ph. MADRELLE

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux son souhait de déposer une demande d'enveloppe parlementaire à Mr le Sénateur Philippe MADRELLE. Cette aide financière permettrait de financer en partie les frais liés à l'acquisition d'une chaudière pour l'école dans le cadre de l'amélioration énergétique dont le montant prévisionnel s'élève 5.151€ HT. Afin de répondre aux exigences le devis ne doit pas être validé et les travaux ne doivent pas être commencés avant la réponse de la commission d'attribution.

Un dossier complet sera envoyé à M. le Sénateur Philippe MADRELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur G. CESAR

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux son souhait de déposer une demande d'enveloppe parlementaire à Mr le Sénateur Gérard CESAR. Cette aide financière permettrait de financer en partie les frais liés à l'achat d'un radar pédagogique solaire dont le montant prévisionnel s'élève à 2.200€ HT. Cet équipement est prévu d'être placé sur l'axe du hameau de Tourteau entre le carrefour de la route des Châteaux et le rétrécissement de la route précédant le carrefour de Tourteau où la vitesse constatée dans ce hameau est excessive. Afin de répondre aux exigences le devis ne doit pas être validé et les travaux ne doivent pas être commencés avant la réponse de la commission d'attribution.

Un dossier complet sera envoyé à M. le Sénateur Gérard CESAR

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

Délibération sur demande d'enveloppe parlementaire à M. le Sénateur X. PINTAT

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux son souhait de déposer une demande d'enveloppe parlementaire à Mr le Sénateur Xavier PINTAT. Cette aide financière permettrait de financer en partie les frais liés à l'achat d'un broyeur à végétaux dont le montant prévisionnel s'élève à 6.600€ HT visant à répondre efficacement à la nouvelle réglementation d'interdiction de brûlage des végétaux.

Afin de répondre aux exigences le devis ne doit pas être validé et les travaux ne doivent pas être commencés avant la réponse de la commission d'attribution.

Un dossier complet sera envoyé à M. le Sénateur X. PINTAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

**Délibération sur adhésion d'une durée de deux ans non négociable auprès du SDEEG
dans le cadre d'un groupement de commandes pour une durée illimitée marché électricité 2018/2019**

Mme le Maire demande l'autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée illimitée concernant un marché électricité 2018-2019 d'une durée de 2 ans dans le cadre de la poursuite du partenariat souscrit précédemment afin de bénéficier de tarifs plus intéressants. Cette délibération annule et remplace celle prise le 04/04/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

**Délibération sur la régularisation de l'acte notarié de la vente des parcelles B604 et B605
suite à une erreur de rédaction de l'étude.**

Mme le Maire demande l'autorisation d'intervenir sur un acte rectificatif à recevoir par Me PETIT notaire à Pugnac, entre M. et Mme MALAGANNE Jean-Marc et la Commune. Cet acte rectificatif est nécessaire suite à une erreur de rédaction de l'étude et concerne les biens vendus parcelles B604 et B605 à M. et Mme MALAGANNE suivant acte reçu par M. BRAUD, notaire à BOURG le 14/08/2003 et portant sur un terrain à bâtir sis au lieu-dit « Baroyet », commune de Samonac.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

Délibération sur le choix du devis retenu pour les travaux de voirie prévus en 2017

Mme le Maire présente deux devis concernant les travaux de voirie retenus pour 2017 et précise que la subvention du FDAEC étant allouée à présent annuellement au lieu de tous les 3 ans cela permet de revoir de façon régulière les différents axes de la commune au fur et à mesure chaque année.

- Devis ETS BOUCHER : montant 13.710,40€ HT / 16.452,48€ TTC
- Devis SGREEG : montant 13.337,60€ HT / 16.041,12 TTC

Ces deux devis représentant les travaux suivants :

- **allée des vignes : tronçon de l'avenue des côtes de bourg jusqu'au premier virage** : arrasement des accotements côté vignes et étang et recharge en calcaire + bicouche
- **allée des vignes : tronçon du premier virage jusqu'au dernier virage** : arrasement des accotements côté vignes
- **allée des vignes : tronçon ligne droite avant entrée dernière habitation** : ancrage des rives de voirie, recharge en calcaire, gravillonnage bicouche
- **allée de Tourteau partie basse** : terrassement, ancrage niveleuse des rives de voirie, recharge de calcaire, gravillonnage bicouche
- **allée de Tourteau partie haute** (jusqu'à chemin de Rousset) : reprofilage calcaire, gravillonnage bicouche
- **chemin de Rousset** : reprofilage calcaire, gravillonnage bicouche
- **accotement devant église** : suite recharge en calcaire gravillonnage bicouche

Après en avoir délibéré, le Conseil retient le devis des Ets BOUCHER couvrant plus de superficie et vote POUR à l'unanimité. Ce devis sera validé dès la notification d'attribution du montant du FDAEC 2017.

Délibération sur l'utilisation de la subvention du FDAEC 2017 en investissement.

Mme le Maire informe du montant alloué pour la subvention du FDAEC pour 2017 soit 11.514€. Cette somme sera dédiée à des travaux de voirie s'élevant à 13.710,40€ HT / 16.452,48€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

Délibération sur l'actualisation des statuts de la Communauté des Communes de Blaye.

Mme le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Blaye a engagé une modification statutaire par délibération en date du 22/03/2017 ;

Il apparaît que lors de la précédente modification statutaire une erreur s'est glissée sur la compétence « assainissement ». En effet, celle-ci apparaît tant dans les compétences optionnelles que dans les compétences facultatives.

Aussi, est-il proposé de la corriger en actualisant les statuts de l'EPCI comme précisé en pièce jointe. La procédure de modification statutaire est listée dans l'article L.5211-20 du CGCT.

L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires. A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes de Blaye,

D'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches relatives à cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à la majorité (6 pour : GIOVANNUCCI / SOU / MALAGANNE / DUPUY / GAYET / NICOLET) / 3 abstentions : PLANDE / AUDOUIN / COUCHINAVE)

Délibération sur l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive pour les taux des taxes perçues par la Communauté des Communes de Blaye.

Mme Le Maire rappelle que suite à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, la commune de Samonac a intégré la Communauté de Communes de Blaye.

Cette situation a mis en lumière les écarts de taux fiscaux entre les divers territoires dont sont issues les communes qui composent aujourd'hui la Communauté de Communes de Blaye.

En 2016, chaque Communauté de Communes avait des taux différents de Taxe d'habitation, de Foncier bâti et Foncier non bâti.

Pour favoriser l'intégration des communes rattachées, il est possible de mettre en œuvre un mécanisme d'Intégration fiscale progressive (IFP).

L'article 75 de la loi de finances rectificative pour 2016 supprime, à compter du 1^{er} janvier 2017, la condition d'écart de taux pour la mise en œuvre de la procédure d'IFP pour les EPCI connaissant une modification de périmètre à la suite d'un rattachement de communes.

La mise en œuvre d'un tel mécanisme nécessite des délibérations concordantes des communes concernées et de l'EPCI. À défaut d'accord, il n'y aurait pas d'IFP sur la commune concernée et application immédiate du taux communautaire.

Compte tenu des écarts de taux et des réflexions conduites à l'échelle de l'EPCI, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le principe de la mise en œuvre d'une intégration fiscale progressive pour la Taxe d'habitation et la Taxe sur le foncier Bâti.
- D'approuver une durée d'intégration fiscale progressive de 3 ans pour la Taxe d'habitation.
- D'approuver une durée d'intégration fiscale progressive de 3 ans pour la Taxe sur le Foncier Bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

Délibération sur le complément de délégations consenties à Mme le Maire par le Conseil Municipal

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de compléter les délégations qui lui ont été consenties lors du Conseil Municipal du 20/02/2015, soit :

- (17) le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
- (23) l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.

Délibération sur le choix de l'offre de prêt bancaire pour la souscription du 1^{er} prêt relatif aux travaux de la Convention d'aménagements de bourg

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux trois offres de prêt concernant un besoin de financement de 250.000€ dans le cadre des travaux liés à la convention d'aménagement de Bourg. Il est demandé de se positionner dès à présent car le délai d'instruction du dossier est assez long et les fonds devront être disponibles pour des acomptes au début du commencement des travaux. Ce montant permettra de couvrir le montant des travaux à engager sur 2017 ainsi que ceux à cheval sur les exercices 2017 et 2018 et les honoraires du Maître d'œuvre. Un second prêt sera souscrit en 2018 qui tiendra compte du montant des subventions allouées par le Département et le Centre Routier ainsi que le montant de la FCTVA (*demande de mise en place de remboursement anticipé sur le second prêt*).

PRÊT TAUX FIXE CONSTANT

CAISSE D'ÉPARGNE	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
DURÉE	20 ans	20 ans	25 ans	25 ans
TAUX	1,80%	1,83%	1,95%	1,97%
PERIODECITE ECHEANCE	TRIM	ANN	TRIM	ANN
MONTANT ECHEANCE	3 728,13 €	15 039,50 €	3 164,66 €	12 760,06 €

CREDIT AGRICOLE	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
DURÉE	20 ans	20 ans	20 ans	25 ans	25 ans	25 ans
TAUX	1,946%	1,950%	1,960%	2,103%	2,109%	2,120%
PERIODECITE ECHEANCE	TRIM	SEM	ANN	TRIM	SEM	ANN
MONTANT ECHEANCE	3 779,89 €	7 578,16 €	15 230,23 €	3 221,06 €	6 459,05 €	12 986,21 €

LA POSTE	250 000,00 €	250 000,00 €
DURÉE	20 ans	25 ans
TAUX	1,870%	2,040%
PERIODECITE ECHEANCE	TRIM	TRIM
MONTANT ECHEANCE	3 752,93 €	3 813,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil retient l'offre de prêt de la caisse d'épargne sur 20 ans avec un remboursement annuel et un taux de 1.83% pour une annuité de 15.039,50€. Le début du remboursement commencera en mai 2018. Le Conseil vote POUR à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Convention d'aménagement de bourg : le 03/04/2017 : retour de l'analyse des offres suite à l'appel d'offres à marché public. Les délais d'instruction obligatoires débouchent sur un commencement des travaux prévu courant mai 2017. Ils concerneront pour 2017 l'aménagement de l'aire d'évolution en contrebas de l'école, la mise en place d'un ralentisseur sur la RD133^{E8} devant l'école et la rénovation de la toiture du petit bâtiment ancien perpendiculaire à la mairie.

Mise en place d'un stop au carrefour de la RD133^{E8} et de la route de Lansac suite à la demande motivée de Mme le Maire auprès du Centre Routier Départemental de la Gironde (problème de visibilité et de vitesse excessive).

Clôture du Conseil Municipal : 19h50